Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB Tel : 06.16.80.20.19

Aéronef (type couleur immatriculation) Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG

Bénéficiaire (nom + téléphone) Société SATP - Les Foulons - 05260 - ST JEAN ST NICOLAS / 04.65.03.08.32

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
27/07/20	Prapic	Vallon de Prafoura	6		1	Construction Cabane Pastorale
29/07/20	Prapic	Vallon de Prafoura	5			Idem

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **248 / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **16/07 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND